

L'Époque



Pour l'honneur

Entretien avec Éric Burgaud

Il y a treize ans, quatre militaires français étaient jugés par la justice civile pour un fait de guerre : l'exécution de Firmin Mahé, un bandit ivoirien. Éric Burgaud, alors colonel et accusé, publie aujourd'hui *Tuer ou désobéir*, un ouvrage qui retrace fidèlement ces journées judiciaires et le contexte chaotique de la Côte d'Ivoire en 2005. Entretien.

PHOTOS ET PROPOS RECUEILLIS PAR BENJAMIN DE DIESBACH

Quelle était votre fonction à votre arrivée en 2005 en Côte d'Ivoire ? J'étais à la fois le chef de corps du 13^e bataillon de chasseurs alpins et le patron du groupement tactique interarmes 2. Au total, j'avais sous mes ordres 800 hommes. Notre mission était de faire respecter les accords de paix de Marcoussis. Nous devions maintenir l'ordre dans une zone démilitarisée, dite « zone de confiance », qui séparait les loyalistes du sud (président Gbagbo) des forces rebelles du nord. Cette « zone de confiance » qui allait d'ouest en est était grande comme

plusieurs départements français. Nous intervenions en second rideau, derrière les casques bleus de l'ONU dont la majorité était des Bangladeshis.

Quelles étaient les menaces ? L'atmosphère était tendue ! Nous devions faire notre métier quelques mois après le bombardement de Bouaké au cours duquel neuf soldats français avaient alors perdu la vie. Ce bombardement était une provocation de Gbagbo et nous nous attendions à ce qu'il frappe une nouvelle fois ailleurs. Et cet ailleurs, c'était dans la zone de confiance. Le 28 février 2005

à Loguoualé dans la zone tampon, les partisans de Gbagbo ont attaqué un poste de l'ONU tenu par les Bangladeshis. Suite à cette agression, nous sommes intervenus et nous avons fait 90 prisonniers dont certains étaient des enfants-soldats ou des officiers de la garde présidentielle. Cette attaque n'a pas provoqué la déstabilisation des forces françaises souhaitée par Gbagbo. Toutefois les rebelles du nord, ennemis de Gbagbo, nous reprochèrent de ne pas faire notre travail et commencèrent eux aussi à faire des incursions dans la zone tampon.

L'effondrement de l'État ivoirien provoqua l'apparition des « coupeurs de route ». Qui étaient-ils ? C'étaient des bandits de grand chemin du même type que ceux que nous avons connus au Moyen Âge. Ils stoppaient les bus et les voitures puis pillaient et violaient. Outre le traumatisme sur la population, l'activité criminelle des coupeurs de route eut un effet dramatique sur l'activité économique. Il fallait donc remettre rapidement de l'ordre par une action de police : faire du renseignement, des arrestations et des interrogatoires. Bien que ce travail ne corresponde pas à une mission militaire, nous avons assumé ce fardeau car les policiers de l'ONU étaient terrorisés, et leur pouvoir était de toute façon très limité.

Parmi les « coupeurs de route », Firmin Mahé était le plus redoutable. Comment fut-il arrêté ? Firmin Mahé était un *serial killer*, responsable de dizaines de meurtres. Le plus abominable fut le massacre d'une famille entière. Après avoir exécuté les deux enfants, Mahé viola la mère qui était enceinte et l'acheva d'un coup de fusil. Notre impuissance à arrêter ces massacres dont certains étaient commis à la machette nous rendait fous de rage. Le 13 avril 2005, le maréchal des logis Bonneau croisa au hasard d'une patrouille Firmin Mahé. Alors que la légitime défense n'était pas engagée, Bonneau lui tira dessus afin d'empêcher sa fuite. Je ne fus pas mis au courant immédiatement de ce tir

car j'étais en mission auprès des forces économiques du pays. Ce ne fut qu'en fin de journée que je fus prévenu par téléphone de l'arrestation de Mahé.

C'est alors que vous avez donné l'ordre « roulez doucement ». Pourquoi une telle ambiguïté ? Il faut se remettre dans le contexte de la journée où tout est allé très vite. Mahé est blessé par le tir de Bonneau mais réussit à s'échapper. Sur ordre du général Poncet, chef des forces françaises en Côte d'Ivoire, un hélicoptère est dépêché pour mener la traque. Mahé est finalement arrêté en fin de journée par la patrouille de l'adjudant-chef Raugel qui m'en rend compte. J'appelle le général Poncet pour l'informer de la blessure de Mahé. Il m'ordonne de transporter Mahé vers le nord et finit la conversation par « roulez doucement, vous me comprenez ». L'ordre bien qu'ambigu me semble clair. Sans éliminer Mahé, il faut le laisser mourir de ses blessures. J'ai alors transmis l'ordre à l'adjudant-chef Raugel : « roulez doucement ».

Quelle fut alors la réaction de l'adjudant-chef Raugel ? Dans le véhicule blindé, Raugel est dans la confusion, il ne sait pas quoi faire et finit par étouffer Mahé à l'aide d'un sac-poubelle. Quelques heures plus tard, le corps est déposé à l'hôpital militaire de Man. Suite à la disparition du coupeur de route, l'ordre public revient. Personne ne le pleure, pas même sa famille qui ne réclame pas son corps, de peur de représailles.

Quelles furent les conséquences d'un tel acte ? Bien que je n'aie jamais donné l'ordre d'exécuter Mahé, j'étais satisfait de la disparition d'un tel tueur. Après notre mission de quatre mois en Côte d'Ivoire, le bataillon est rentré en France. Personnellement, j'avais tourné la page et ne pensais plus à la disparition de Mahé. En octobre 2005, je reçois dans mon bureau l'appel du chef d'état-major. Son ton est violent, il me prévient que des articles sur la mort suspecte de Mahé vont sortir dans la presse. Il ordonne que je sois immédiatement relevé de mon commandement du 13^e BCA. En quelques secondes, je tombe de trente étages. Ma vie militaire est finie.

Comment les détails de la mort de Mahé ont-ils été connus ? Mon adjoint le lieutenant-colonel Neviaski m'a trahi par intérêt personnel. Il ne supportait pas la notation que je lui avais faite. Notation qui le privait mécaniquement du commandement d'un régiment. Pour m'enfoncer, cet officier incompétent est allé raconter les détails de l'opération à des oreilles attentives. Résultat, toute la hiérarchie militaire m'est tombée dessus. En quelques jours, une enquête criminelle est ouverte, mon téléphone est sur écoute, je suis placé en garde à vue au 36 quai des Orfèvres. Les flics veulent me faire avouer que j'ai donné l'ordre d'exécuter Mahé. La juge d'instruction me met en examen, je n'évite la prison préventive que d'extrême justesse.

« J'ai été jeté en pâture aux médias par mes propres chefs »

Éric BURGAUD



Vous avez alors cette réflexion terrible : « Mon ennemi du moment est devenu mon pays »... J'ai été jeté en pâture aux médias par mes propres chefs. J'ai été considéré comme un criminel tout au long d'une instruction qui a duré cinq ans. J'ai été convoqué tous les mois dans le bureau de la juge. Plus tard, je devrais me soumettre à l'enquête d'un expert psychiatre puis d'un psychologue. Lors de l'instruction, j'apprends que le général Poncet refuse toute implication. Ainsi me fait-il endosser toute la responsabilité de la mort de Mahé. Après quelques années au placard, je décide de quitter l'armée pour me reconverter dans le civil. Durant ces épreuves, ma seule consolation fut ma rencontre solaire avec Hélié Denoix de Saint Marc. Ce grand soldat, jadis traité avec injustice, m'a apporté son amitié et son soutien.

Le procès s'ouvre en 2012, soit sept ans après les faits. Dans quel état d'esprit êtes-vous ? Sur les conseils de mon avocat, Alexis Gublin, j'ai décidé d'assumer ma pleine responsabilité. Certes je n'avais pas donné l'ordre explicite d'exécuter Mahé, mais en transmettant cet ordre ambigu, « roulez doucement », j'ai ouvert la porte à la réalisation de cet acte.

Après quatorze jours de procès, quel fut le verdict ? Il y eut un acquittement et trois condamnations avec sursis. Pour moi, qui ai été condamné à 5 ans de prison avec sursis, ce fut le soulagement de ne pas partir en prison.

Quelles furent les conséquences d'un tel procès sur l'armée ? Depuis la fin du tribunal aux armées, la justice ordinaire juge les turpitudes de la guerre. Un militaire, parce qu'il détient le droit de tuer, est considéré par la justice comme un potentiel criminel. Or si le soldat peut tuer, il peut aussi se faire tuer. Comment le pouvoir politique peut-il aujourd'hui assurer aux militaires que les ordres qu'ils reçoivent ne les conduiront pas un jour devant la justice ? Comment éviter que des parents de soldats blessés ou tués au combat se retournent contre l'armée pour les avoir exposés au danger ? Avec ce procès, on a ouvert une porte vers des dérives incontrôlables. ♦ PROPOS RECUEILLIS PAR BD



TUER OU DÉSOBÉIR,
ÉRIC BURGAUD,
L'Harmattan,
294 p., 29 €